

Avis voté en plénière du 10 février 2015

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de l'artisanat

Dans la plupart des Outre-mer, le nombre de chômeurs et d'allocataires des minima sociaux est bien plus élevé que dans l'hexagone. Et ces dernières années, la crise est venue accroître les difficultés économiques et sociales structurelles d'un grand nombre de ces territoires.

Aussi, tous les leviers qui permettent d'encourager l'activité et l'emploi doivent être mobilisés.

Favoriser la création ou la reprise d'entreprise est un des éléments clés, en tant que vecteur de développement économique comme d'insertion sociale et professionnelle.

C'est pourquoi il importe d'aider les demandeurs d'emploi ultramarins, notamment les jeunes, à créer leur propre activité ou à sortir d'une activité indépendante informelle.

Or, pour ces publics, les problématiques d'accès au financement et d'accompagnement se posent avec une acuité particulière.

La microfinance vise à répondre aux besoins de personnes a priori exclues du prêt bancaire traditionnel. En effet, les microcrédits et les prêts d'honneur, peuvent utilement compléter les dispositifs d'aide publique à la création d'entreprise, tels que NACRE, et permettre le lancement ou la reprise d'une activité.

Mais, outre le financement, la réussite d'un tel projet – surtout s'il est porté par une personne éloignée de l'emploi - repose sur un accompagnement renforcé, en amont de l'installation comme dans son suivi.

Dans ce cadre, les partenariats entre structures de la micro-finance et chambres consulaires peuvent apporter un soutien essentiel au créateur, autour d'appuis administratifs, juridiques et de formations, permettant ainsi d'optimiser les chances de pérennisation de l'activité. De telles collaborations, basées sur la complémentarité des expériences et savoir-faire, doivent donc être encouragées autant dans l'hexagone qu'en Outre-Mer.

Le groupe de l'artisanat approuve les préconisations de l'avis visant à favoriser l'implantation du microcrédit dans ces territoires, à mieux en informer les bénéficiaires potentiels et à renforcer l'accompagnement des emprunteurs, en y impliquant tous les acteurs privés et publics locaux concourant à l'emploi et à l'activité économique.

Pour autant, l'intérêt de la microfinance ne doit pas faire oublier la nécessité d'améliorer l'accès des TPE d'Outre-mer au crédit bancaire, pour répondre notamment à leurs besoins de développement.

À cet égard, la mobilisation de dispositifs de garantie peut s'avérer stratégique pour l'obtention d'un prêt. C'est ainsi qu'en 2012, des conventions de collaboration ont été conclues entre une société de caution mutuelle (la SIAGI) et les chambres de métiers ultramarines, afin de soutenir les entreprises artisanales dans leurs démarches de financement.

Améliorer les capacités de financement des populations et des entreprises d'Outre-Mer est une question essentielle pour le développement des économies de ces territoires et la lutte contre le chômage. À ce titre, la micro-finance figure parmi les outils qu'il importe d'encourager.

Le groupe de l'artisanat a donc voté cet avis.